

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 003-370/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Automobile Club d'Aix en Provence et du Pays d'Aix pour l'organisation des semaines de la sécurité routière**

**Approbation d'une convention**

**MET 16/735/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix est une association qui organise depuis plus de 25 ans des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Cette association composée de 430 adhérents participe auprès du Territoire du Pays d'Aix depuis de nombreuses années à la mise en œuvre d'une action majeure qui contribue à promouvoir des déplacements plus sûrs et plus écologiques grâce à l'organisation des semaines de la sécurité routière qui se dérouleront cette année du **12 septembre au 15 octobre**. Cette manifestation regroupe plusieurs partenaires locaux publics et privés.

Pour cette 28<sup>ème</sup> édition, l'opération est programmée sur 5 semaines et se déroulera de la façon suivante :

**1. L'alternative à la sanction**

- Mobilisation des forces de l'ordre sur le Territoire du Pays d'Aix du 12 septembre au 15 octobre 2016 : police nationale, gendarmerie, ainsi que des services municipaux notamment les polices municipales, pour sensibiliser les automobilistes, en organisant des actions

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016**

locales en collaboration avec l'Education Nationale (opérations menées en binôme avec les scolaires).

- Après accord du Procureur de la République, une opération de sensibilisation, menée également par les forces de l'ordre, consistera, dans le cadre de petites infractions, à proposer aux automobilistes une alternative à la sanction, en participant aux différents ateliers proposés à Aix-en-Provence (crash-test, voiture tonneau, test d'alcoolémie, temps de réaction...)

## **2. Actions en faveur des scolaires et du grand public**

Pour divers contrôles, les forces de l'ordre pourront être accompagnées par des classes de jeunes élèves des écoles du Pays d'Aix afin d'interpeler éventuellement les conducteurs et ainsi sensibiliser chacun des dangers d'une ceinture non-attachée, de la conduite avec téléphone portable ...

- 1- La journée du **jeudi 6 octobre 2016** ciblera principalement les établissements du second degré du Pays d'Aix (environ 1 000 jeunes) et se déroulera dans une commune du Pays d'Aix.
- 2- Le samedi **8 octobre 2016** à Aix en Provence, le complexe sportif du Val de l'Arc, sera ouvert au grand public, les 30 ateliers proposés permettront aux enfants, aux parents et grands-parents d'être à nouveau sensibilisés aux dangers de la route.

Chacun aura ainsi l'opportunité de s'essayer à toutes les activités proposées, soit : atelier simulation alcoolémie, atelier temps de réaction, atelier vision, fatigue et vigilance, voiture tonneaux, testochoc, atelier moto, contrôles pneumatiques et éclairages, démonstration multalaser et voiture radar, atelier caque et dispositif de retenu pour les enfants, circuit pour les jeunes, stand cyclotourisme.

## **3. Actions en faveur des séniors**

Des actions de sensibilisation aux déplacements des séniors, ateliers animés par des formateurs diplômés seront organisées dans les bassins de vie du Pays d'Aix. En effet, la conduite devient pour les séniors une activité complexe. Elle exige de bonnes habilités motrices (force, coordination, réflexes), sensorielles (vision, audition) et cognitives (attention, jugement, analyse rapide et précise des situations) qui peuvent être amoindries par le vieillissement.

De plus, pour cette nouvelle édition, l'Automobile Club mènera des actions de sensibilisation à l'occasion du rallye « Découverte de vins de la Sainte-Victoire » organisé par les vigneron de la Sainte-Victoire. Présence du dispositif SAM (conducteur désigné capitaine de soirée), remise d'un bracelet spécifique au conducteur SAM, présence de l'équipe de l'association tout au long du parcours, message de sensibilisation.

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix souhaite ainsi investir tout le Pays d'Aix pour mener une action territoriale cohérente et d'envergure. Ainsi, pour lui permettre de mener à bien ses actions de sécurité routière, il est proposé de lui accorder 25 000 € au titre de l'année 2016.

**Pour les subventions au titre de manifestations :**

N° GU	+ DateManifestation	Association	Domaine d'activités	N-1Subvention	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Oui/nonConvention d'objectifs
2016 0079	Semaines sécurité routière du 12 septembre au 15 octobre 2016	ACA	Déplacement	25 000 €	40 000 €	25 000 €	25 000 €	oui

Au vu de l'intérêt que présente cette action, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se propose d'apporter un soutien à hauteur de 25 000 € à cette association, soit au total 62,5 % du budget annuel de l'action (40 000 €).

L'association sollicite en parallèle le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 10,000 €, la Préfecture des Bouches du Rhône à hauteur de 1 500 € et la Ville d'Aix-en-Provence à hauteur de 1 500 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Plan Départemental d'actions sécurité routières 2013-2017 des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Transports, déplacements, accessibilité de la Métropole d'Aix-Marseille-

**Signé le 30 Juin 2016**

**Reçu au Contrôle de légalité le 8 Juillet 2016**

- Provence du 22 juin 2016 ;
- L'avis de la Commission Transports, déplacements, accessibilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 22 juin 2016 ;
  - La lettre de saisine du Président de la Métropole
  - L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 25 000€ à l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs et tout document relatif à ce dossier.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ligne de crédits n°2223 nature 6574 - Section de fonctionnement du Budget Annexe des transports.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS